

Procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 21 OCTOBRE 2021

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN, le 21 octobre,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (33) dûment convoqué, s'est réuni à 18 heures 30 en session ordinaire à la Salle des Fêtes à Marcenais, sous la présidence de Monsieur Eric HAPPERT.

Nombre de Membres en exercice : 33

Date de la convocation : 15 octobre 2021

PRESENTS (25): Dominique COUREAUD, Pierre ROUSSEL (Cavignac), Nicole PORTE, Martine HOSTIER, Eric HAPPERT (Cézac), Florian DUMAS, Françoise MATHE (Civrac de Blaye), Jean-Luc DESPERIEZ, Monique MANON (Cubnezais), Jean-François JOYE, Jean-Marie HERAUD (Donnezac), Jean-Paul LABEYRIE, Benoît VIDEAU, Isabelle BEDIN (Laruscade), Patrick PELLETON (Marcenais), Brigitte MISIAK, Noël DUPONT (Marsas), Mireille MAINVIELLE (Saint Mariens), Alain RENARD, Julie RUBIO, Jean-Luc BESSE, Magali RIVES, Edwige DIAZ (Saint-Savin), Eloïse SALVI, Pascal TURPIN (Saint Yzan de Soudiac)

ABSENTS EXCUSES (8): Guillaume CHARRIER (Cavignac), Bruno BUSQUETS (Cézac), Véronique HERVÉ (Laruscade), Marcel BOURREAU, Marc ISRAEL (Saint Mariens), Jean-Pierre DOMENS (Saint Vivien de Blaye), Didier BERNARD, Maria QUEYLA (Saint Yzan de Soudiac)

POUVOIRS (5): Guillaume CHARRIER à Dominique COUREAUD
Véronique HERVÉ à Isabelle BEDIN
Marcel BOURREAU à Mireille MAINVIELLE
Didier BERNARD à Pascal TURPIN
Maria QUEYLA à Eloïse SALVI

Secrétaire de séance : Patrick PELLETON

ORDRE DU JOUR

❖ ENFANCE JEUNESSE

- Dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire

❖ VOIRIE / ASSAINISSEMENT

- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais 2020

❖ ACTION SOCIALE

- Avenant au bail à location de locaux à Saint Savin avec l'Association de Maintien et de Soins à Domicile de la Haute Gironde (AMSADHG)

❖ ADMINISTRATION GENERALE

- Adhésion à l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde
- Motion pour le développement de la ligne ferroviaire Bordeaux - Nantes

❖ QUESTIONS DIVERSES

Le Président soumet à approbation le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2021.
Le procès-verbal de la réunion du 16 septembre 2021 est adopté à l'unanimité par les conseillers présents et représentés.

❖ ENFANCE JEUNESSE

➤ Dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire

Le Président fait part du dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire, déjà mis en œuvre en 2020 et 2021, proposé et porté par la Mission Locale dans le cadre de sa mission d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle. Le dispositif, était issu du constat, d'une part, que des jeunes accompagnés par ses soins aient exprimé le souhait d'exercer des fonctions d'animateur, cette volonté se heurtant parfois au coût de formation à ce diplôme et, d'autre part, des difficultés que peut rencontrer le prestataire gestionnaire des A.L.S.H de la CCLNG pour recruter localement du personnel titulaire de cette qualification pour assurer l'encadrement des activités et des enfants.

Le dispositif compte la participation du Département pour un montant individuel de 200 €, à partir d'un coût moyen constaté pour la session de formation générale BAFA d'un montant de 420 €.

L'aide de la CCLNG porterait sur la première partie de la formation - la session de formation générale - d'une durée minimale de 8 jours. Le jeune pour lequel la CCLNG cofinancerait le BAFA serait recruté en commun avec la Mission Locale, et s'engagerait à travailler sur le territoire dont il est issu pendant une période d'au moins une année. La formation se tiendrait sur le territoire, du 31 octobre au 7 novembre 2021, à l'A.L.S.H de Saint-Christoly-de-Blaye, et serait mise en œuvre par l'association d'éducation populaire CEMEA.

La Commission Enfance Jeunesse, réunie le 7 septembre 2021, a donné un avis favorable à la participation au dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire porté par la Mission Locale, dans les conditions susmentionnées, en fixant à 15 le nombre de jeunes pouvant en bénéficier chaque année, et portant l'aide communautaire à un montant unitaire de 100 €. Le budget annuel dédié à ce dispositif par la CCLNG serait alors de 1 500 €. L'aide serait versée directement à l'association CEMEA.

Jean-Paul LABEYRIE interroge sur la tranche d'âge concernée par cette action.
Pierre ROUSSEL et Alain RENARD informent que cette action s'adresse à des jeunes de 17 à 25 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des délégués présents et représentés :

- De donner un avis favorable à la participation de la CCLNG au dispositif de soutien au financement du BAFA pour les jeunes du territoire porté par la Mission Locale, dans les conditions susmentionnées, en fixant à 15 le nombre de jeunes pouvant en bénéficier chaque année.
- D'autoriser le Président à signer la convention de partenariat correspondante ;
- De prévoir les crédits nécessaires dans les budgets correspondants.

❖ VOIRIE / ASSAINISSEMENT

➤ Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais 2020

Le Président informe que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En vertu de sa compétence facultative « *Assainissement non Collectif* », et de son adhésion la CCLNG au SIAEPA du Cubzadais Fronsadais dans le cadre de celle-ci, la CCLNG doit présenter le Rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de ce syndicat pour l'année 2020.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Florian DUMAS et le Président soulignent le nombre important de contrôles d'installations menés dans le cadre de cessions immobilières qui témoigne du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de donner un avis favorable au rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif du SIAEPA du Cubzadais Fronsadais de l'année 2020.

❖ ACTION SOCIALE

➤ Avenant au bail à location de locaux à Saint Savin avec l'Association de Maintien et de Soins à Domicile de la Haute Gironde (AMSADHG)

- Vu la délibération n°13121607 en date du 13 décembre 2016, donnant un avis favorable à la signature d'un bail à location d'un bâtiment, sis au Chemin de Marjoleau à Saint-Savin, en faveur de l'Association de Maintien et de Soins à Domicile de la Haute Gironde (AMSADHG), pour une durée de 25 ans ;
- Considérant l'article 21 « Cession, sous-location » qui dispose que « il est interdit au preneur :
 - de concéder la jouissance des lieux loués à qui que ce soit, sous quelque forme que ce soit, même temporairement et à titre gratuit et précaire, notamment par sous-location, domiciliation, prêt ou location-gérance de son fonds de commerce,
 - de céder son droit d'occupation, en tout ou partie ».
- Considérant que l'activité de la plateforme MAIA de Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie, portée par l'AMSADHG, va faire l'objet d'une prise en charge par l'Agence Régionale de Santé (ARS), via la création d'une association « Loi 1901 », incluant un maintien de son activité dans les locaux de l'AMSADHG, cette évolution induisant une évolution du portage du service occupant trois bureaux au sein du bâtiment ;
- Considérant la volonté de l'AMSADHG d'accentuer ses activités de formation continue dans le domaine du maintien et du soin à domicile, principalement à l'attention de ses salariés, en nouant des partenariats avec d'autres acteurs de l'insertion et de la formation professionnelle ;

Le Président propose la mise en place d'un avenant au bail autorisant la sous-location, la domiciliation, la cession partielle de son droit d'occupation, ou le prêt partiel du bâtiment pour toutes les activités ayant trait à l'objet de l'association de maintien et de soin à domicile.

Après en avoir délibéré, le Conseil, décide à l'unanimité des membres présents et représentés de donner un avis favorable à la signature d'un avenant au bail à location de locaux à Saint Savin avec AMSADHG, dans les conditions susmentionnées.

Arrivée de Edwige DIAZ.

❖ ADMINISTRATION GENERALE

➤ Adhésion à l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde

Le Président fait part de l'activité de l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde (ADELFA33) qui donne lieu à l'installation et à la gestion de 138 postes anti-

grêle sur le département tenus par des bénévoles (viticulteurs, agriculteurs, pompiers, etc.). Ces équipements sont dotés de brûleurs émettant des particules d'iodure d'argent lors des alertes de grêle. L'action déployée, qui a pour objet de multiplier le nombre de grêlons diminuant ainsi leur taille ou les transformant en pluie, contribue à la protection des biens qu'ils soient agricoles, urbains, forestiers et viticoles.

Considérant notamment le coût de la solution d'iodure d'argent, ce poste de dépense représentant une charge annuelle de l'ordre de 150 K€, l'ADELFA33 sollicite les collectivités locales (communes et EPCI) pour la soutenir dans sa mission. Avec la mobilisation du Département de la Gironde (55% du budget de l'association) et de la Fédération des Grands Vins de Bordeaux (FGVB - 37% du budget de l'association), ce soutien interviendrait sous la forme d'une adhésion de la CCLNG donnant lieu à une cotisation annuelle assise sur le nombre d'habitants de la CCLNG correspondant, au vu de la population communautaire (20 496 habitants en 2021 - population municipale - INSEE), à 0.07 € par habitant, soit 1 434,72 €.

Considérant l'intérêt général de l'action de l'association ADELFA33, le Président propose l'adhésion de la CCLNG à l'association.

Edwige DIAZ salue cette proposition d'adhésion, soutenant le fait que les collectivités se saisissent de ce fléau que subissent les viticulteurs et les agriculteurs. Elle demande si subsiste toujours l'opposition de groupes écologistes qui avaient contesté le dispositif portant sur la nocivité de l'iodure d'argent pour la santé humaine et les nappes phréatiques, et également sur une pollution sonore générée par les brûleurs ; Edwige DIAZ fait part de son souhait que cette opposition ne remette pas en cause la possibilité d'utilisation de ce dispositif qui a fait ses preuves et qui est essentiel pour les territoires ruraux comme celui de la CCLNG.

Alain RENARD informe avoir suivi ce dossier au niveau du Département, et que l'opposition relevée par Edwige DIAZ n'a pas donné lieu à une saisine de la justice. Il informe que l'ADELFA a mené des analyses démontrant que les volumes utilisés sont très marginaux et ne peuvent causer de réels dommages sur l'environnement ou sur les autres cultures. Alain RENARD souligne que le dispositif est important pour les acteurs agricoles, mais qu'il est également pour tous les biens, y compris ceux des habitants (voitures, vérandas, etc.). De ce fait, il ajoute qu'il est tout à fait anormal que les assurances se refusent absolument à participer alors que le dispositif participe à faire baisser la sinistralité liée aux épisodes de grêle sur le secteur. Il relève que la Fédération des Grands Vins de Bordeaux a pris conscience de l'intérêt du dispositif en cofinanciant le dispositif.

Le Président relève également que ce n'est effectivement pas uniquement l'agriculture qui est concernée par cette protection et que l'adhésion de la CCLNG à l'association s'en justifie d'autant plus.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité des délégués présents et représentés :

- De donner un avis favorable à l'adhésion de la CCLNG à l'Association Départementale d'Étude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques de la Gironde, dans les conditions susmentionnées ;
- De mandater le Président pour mener toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

➤ Motion pour le développement de la ligne ferroviaire Bordeaux - Nantes

Le Président fait part de la sollicitation de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle au sujet de la ligne ferroviaire Bordeaux - Nantes, formulée auprès de toutes les intercommunalités concernées par cette ligne, en faveur de son renforcement et son développement. Il propose de s'associer à une motion de soutien prise par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle afin que l'Etat et les régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire prennent en compte la nécessité de développement de cette ligne, notamment dans le cadre du volet Mobilités des Contrats de Plan Etat - Région.

Considérant la forte attractivité de la façade atlantique, la ligne ferroviaire Bordeaux - Saintes - Rochefort - La Rochelle - La-Roche-sur-Yon - Nantes, avec ses prolongements vers la Bretagne, l'Occitanie et le Pays Basque, constitue la colonne vertébrale des déplacements au sein de ce grand territoire.

La CCLNG a pris acte de la décision de l'Etat de classer cette ligne stratégique d'aménagement du territoire dans le réseau structurant, cette approche étant partagée par les territoires concernés. Les travaux engagés récemment sur le réseau, menés dans le cadre du schéma directeur de la ligne élaboré en 2019, attestent de cette volonté et permettent d'envisager un renforcement de l'offre sur ce réseau. En effet, le même schéma a

confirmé le potentiel de développement de cette ligne, et par là même, les investissements engagés. Ce potentiel doit trouver une concrétisation dans le renforcement ou la création d'offres supplémentaires entre Nantes et Bordeaux, voire en amont et en aval des deux capitales régionales. Ce potentiel devrait conduire à la remise en service, dès 2022, d'un indispensable 4^e aller-retour quotidien dans le cadre des Trains d'Equilibre du Territoire.

La CCLNG fait part de ses regrets que la récente étude de développement des nouvelles lignes de train de nuit menée par l'Etat n'ait pas retenu le corridor Bordeaux – Nantes, en élargissant la perspective au-delà de la ligne elle-même, et en incluant la façade maritime allant de la Bretagne au Pays Basque et à l'Occitanie.

La CCLNG se félicite de la mise en œuvre de l'étude multimodale de potentiels de développement sur l'axe Bordeaux – Nantes, initiée par la Région Nouvelle-Aquitaine et Pays-de-la-Loire. Cette étude confirme la volonté de développer une offre régionale et périurbaine, en parallèle à l'opération de modernisation de l'infrastructure, susceptible de participer à construire une alternative supplémentaire aux déplacements du quotidien reposant en grande partie sur la voiture individuelle, et accessible au plus grand nombre de citoyens.

Edwige DIAZ demande si le tracé de la ligne Bordeaux – Nantes comprend un arrêt à la gare de Saint-Yzan-de-Soudiac / Saint-Mariens.

Alain RENARD et le Président répondent par l'affirmative.

Edwige DIAZ demande si c'est pour cette raison que la motion est proposée au vote.

Le Président signale que cette ligne, et l'arrêt à la gare de Saint-Yzan-de-Soudiac / Saint-Mariens, offrent des possibilités de mobilité sur tout son linéaire, mais également au-delà, relevant l'axe inter-régional vers la Bretagne et l'Occitanie. Le Président pointe également le souhait de la mise en place d'un train de nuit sur cet axe, ce qui offrirait la possibilité à certains voyageurs d'optimiser leur temps de trajet, et de mieux répartir l'offre de voyage.

Edwige DIAZ se déclare favorable à cette motion. Sur le volet ferroviaire, elle informe avoir voté récemment en faveur d'une motion du même type pour la réouverture de la ligne Blaye – Saint-Mariens au sein du Conseil Régional, bien que celle-ci n'émanait pas de son groupe politique, car elle avait déjà déposé une motion dans ce sens en décembre 2017. Edwige DIAZ sollicite le Président de la CCLNG afin qu'il puisse s'assurer auprès du Président de la Région Nouvelle Aquitaine que soit mise en application la réouverture de cette ligne qu'il avait promise. Elle informe que si une motion en faveur de la réouverture de la ligne Blaye – Saint-Mariens était proposée au sein du Conseil Communautaire, elle la soutiendrait pleinement.

Alain RENARD explique que la motion qui a été présentée aujourd'hui est importante en terme de mobilité, mais également en termes d'attractivité économique et de développement de services pour tout le territoire. Il souligne l'opportunité que peut présenter cette ligne pour le développement du fret sur toute la façade atlantique. Alain RENARD relève également que la modernisation de cette ligne peut permettre de développer une offre de transport de voyageurs plus active et surtout plus modernisée avec des rythmes d'usages plus constants, ce qui constitue un facteur d'attractivité pour le territoire dans la mesure où cet axe offre des prolongements au-delà de la Région Nouvelle Aquitaine.

Jean Paul LABEYRIE indique ne pas avoir de remarques sur la motion, et fait part de son souhait que celle-ci puisse conduire le Président de la Région Nouvelle Aquitaine à tenir ses promesses en matière de développement du trafic ferroviaire. Il cite le projet d'autoroutes ferroviaires, visant à remplacer les flux de camions sur l'axe Sud – Nord de l'Europe, qui n'a pas de sens sans la construction d'infrastructures nouvelles. Jean-Paul LABEYRIE relève l'intérêt d'une ligne longeant la façade atlantique, mais qu'il ne faut pas négliger la nécessité de lignes transverses, notamment venant de Blaye, de Guîtres ou de la Charente. Il ajoute la nécessité de rénover les lignes qui ont été abandonnées, et qui peuvent trouver leur intérêt pour relever les défis imposés par le réchauffement climatique.

Le Président indique prendre note des arguments émis et souligne que la motion réclame également des engagements sur l'entretien et le développement du trafic.

Après en avoir délibéré, le Conseil fait part à l'unanimité des délégués présents et représentés de son souhait :

- Du renforcement des Trains d'Equilibre du Territoire sur le corridor Bordeaux – Nantes, en intégrant la desserte de la Bretagne, du Sud de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie ;
- Du développement d'une ligne de Trains d'Equilibre du Territoire de nuit sur l'axe Bordeaux – Nantes, permettant de relier la Bretagne au Sud de la Nouvelle-Aquitaine et à l'Occitanie.

❖ QUESTIONS DIVERSES

➔ Décisions du Bureau

Le Président fait lecture des décisions prises par le Bureau lors de sa réunion du 14 octobre 2021 :

- Avenant au lot n°1 « Conception graphique et mise en page d'outil de communication » et au lot n°2 « Impression des supports de communication » de l'accord-cadre des éditions de communications de la CCLNG ;
- Avenant au lot n°2 « Bois – Charpente bois / Panneau bois » du marché de travaux de construction d'une gendarmerie à Saint Savin.

Un exemplaire de ces décisions a été mis à disposition de l'ensemble des conseillers présents.

➔ Décisions du Président

Le Président fait lecture des décisions prises par ses soins en vertu des délégations qui lui ont été conférées : recrutement d'agents contractuels. Un exemplaire de cette décision a été mise à disposition de l'ensemble des conseillers présents.

➔ Service de broyage des déchets verts

Florian DUMAS fait part de l'expérimentation du service de broyage des déchets verts à domicile. Cette expérimentation a démarré début février 2020, sur deux communes de la CCLNG : Civrac-de-Blaye et Marsas, communes auxquelles s'est ajoutée Saint-Mariens en 2021.

Florian DUMAS rappelle les modalités d'organisation du service. Les opérations de broyage sont réalisées par le service technique commun de la CCLNG, avec son propre matériel (broyeur et véhicule). L'atelier de broyage qui se déplace au domicile des usagers est constitué de deux agents du STC, d'un camion benne et du broyeur de végétaux. Les interventions de broyage sont limitées à une durée maximale de 2 heures pour un volume maximal à broyer de 10 m³ (par an et par usager) afin de ne pas rentrer en concurrence avec les professionnels du secteur. Depuis cette année 2021, l'intervention peut être réalisée en positionnant l'atelier de broyage sur les propriétés privées. Un fascicule informatif sur le réemploi des résidus de broyage (paillage, amendement, etc.) est remis à chaque usager à l'issue de l'opération de broyage.

Florian DUMAS explique la gestion administrative du service, organisée en lien avec les mairies des communes concernées, ces dernières étant le « guichet d'accueil » des pétitionnaires (transmission du formulaire d'inscription / règlement de service, réception de celui-ci une fois renseigné par l'usager, puis communication à la CCLNG). La suite de la gestion administrative du service est assurée par le Service Technique Commun (étude de l'éligibilité des inscriptions, échanges informatifs avec les pétitionnaires, prise de RDV, etc.).

Florian DUMAS dresse le bilan quantitatif de l'expérimentation. Entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} octobre 2021, 18 demandes d'interventions de broyage ont été transmises à la CCLNG par les communes : 6 à Civrac-de-Blaye, 8 à Marsas et 4 à Saint-Mariens. Sur ces 18 demandes, 2 n'ont pu être réalisées : une pour laquelle le pétitionnaire a fait une demande de broyage anticipée alors que sa haie n'était pas encore taillée, et l'autre car les végétaux à broyer n'étaient pas adaptés (ronces). Les temps de broyage par intervention ont été compris entre 45 minutes et 2 heures (moyenne à environ 1,5 heure), hors temps de trajet (depuis dépôt technique de St-Savin), pour un temps total d'environ 20 heures (hors temps de trajet). Les propositions de rendez-vous ont été faites de manière à rationaliser les temps de trajet, mais les problématiques de disponibilité des usagers ont compliqué cette recherche d'optimisation. Le volume total de végétaux avant broyage est estimé à 80 m³. Les résidus de broyage (broyat) ont été laissés chez les usagers, pour un volume estimé à 16 m³.

Florian DUMAS dresse le bilan qualitatif de l'expérimentation menée. Parmi les points positifs, sont relevés l'accueil favorable de la population sur le bienfondé et la gratuité du service, la courtoisie globale des usagers lors des interventions (certains ont aidé les agents) et l'adaptation du matériel à cette mission. Parmi les points à améliorer, sont relevés :

- Une exigence de la part de certains usagers quant au délai d'intervention ou sur les créneaux proposés (difficultés pour adapter les disponibilités du service aux disponibilités de l'usager pour le rendez-vous) ;
- Posture plutôt « consumériste » des usagers qui veulent en premier lieu se débarrasser des déchets verts, alors que la démarche vise également une promotion de la valorisation de ce produit.
- Les demandes de broyage sont effectuées majoritairement sur la période « printemps / été » alors que ce

service avait été imaginé davantage actif en période hivernale (activité moindre du STC). Il a tout de même été répondu à ces demandes en fonction de la disponibilité des agents, en lien avec les missions premières du STC.

Au vu de ces éléments, Florian DUMAS fait part qu'il a été décidé, lors de la réunion de Bureau, de poursuivre le dispositif toujours dans le cadre d'une expérimentation avant un déploiement éventuel sur tout le territoire communautaire. De ce fait, le service demeurerait gratuit et ouvert à de nouvelles communes : Cubnezais et Donnezac.

→ Contrat de Territorial d'Education Artistique et Culturelle (COTEAC)

Le Président informe que, suite à l'effort d'information et de sensibilisation au dispositif auprès des équipes enseignantes des écoles du territoire en association avec les communes sur les parcours artistiques organisés dans le cadre du COTEAC 2021-2022, plusieurs écoles ont répondu à la sollicitation. Le bilan des candidatures a permis de concerner des classes des communes suivantes : Cézac, Civrac-de-Blaye, Cubnezais, Laruscade, Marsas, Saint-Savin et Saint-Yzan-de-Soudiac. Il explique que, pour les parcours recueillant trop de candidatures, le choix des classes retenues est fait par les conseillers pédagogiques de territoire de la DSDEN qui veillent à faire tourner un maximum les enseignants engagés dans les parcours et tentent de garder un équilibre entre les classes du territoire LNG et du Grand Cubzaguais. Pour l'instant, ce cas de figure est très rare. Le Président précise que le bilan de cette démarche d'information auprès des établissements scolaires est très positif : en effet, même si tous les établissements n'ont pas répondu, plusieurs enseignants se sont inscrits pour la première fois dans le dispositif. Il informe que certains parcours ont encore des places à pourvoir ; de ce fait, le CIAC, en association avec les conseillers pédagogiques de territoire et opérateurs culturels, va tenter de rattraper d'autres classes dans l'espoir de remplir tous les parcours.

→ Bâtiment Ecole de Musique à Saint-Yzan-de-Soudiac

Le Président informe d'une récente visite du bâtiment occupé par l'Ecole de Musique des Hauts de Gironde à Saint-Yzan-de-Soudiac (2^e bâtiment de l'ancienne BMO). Malgré le changement des menuiseries mené au mois de septembre 2021 dans le cadre de l'obtention d'une Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Rénovation Energétique 2021, ce bâtiment présente un état de vétusté général assez prononcé qui réclame d'y entreprendre des travaux de rénovation prochainement afin :

- D'offrir des conditions d'exercice à l'association plus saines et plus adaptées, ce qui pourrait induire la reconfiguration de certains espaces (notamment des salles de bains des anciens logements) ;
- De garantir le respect des règles de sécurité du bâtiment, notamment les installations électriques.
- D'y créer un bureau supplémentaire pour les besoins du CIAS.

Une rencontre sera organisée prochainement avec l'Ecole de Musique des Hauts de Gironde pour échanger sur leurs besoins avant de définir le programme de travaux.

→ Gironde Haut Méga

Des représentants du syndicat Gironde Numérique (Yann BRETON, Directeur Général et Erwan LEAL, chargé d'opérations pour le secteur géographique) ont présenté les conditions du déploiement de la fibre optique à l'abonné sur le territoire. Au cours de l'exposé, divers éléments ont été débattus :

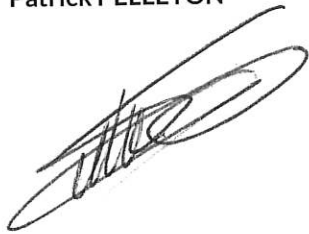
- Alain RENARD a souligné l'effort de certaines communes pour l'effacement des lignes par l'enfouissement. Malheureusement, certains fourreaux ont pu se casser ou ne sont pas réutilisables. De ce fait, des nouveaux poteaux sont implantés à des endroits où des travaux avaient été réalisés pour qu'ils soient supprimés, d'où parfois une incompréhension de la part de la population. A ce propos, Gironde Numérique précise que, sauf exceptions, les fourreaux qui ont été cassés, s'ils appartiennent à ORANGE, doivent être remplacés aux frais du concessionnaire public.
- Le Président a évoqué le rapport au paysage que pouvait présenter l'implantation de nouveaux poteaux. Gironde Numérique a rappelé que l'implantation de poteaux ne peut se faire sans le dépôt d'une autorisation de travaux, signée par la mairie, ce qui permet à la commune d'être informée et de réfléchir à

l'implantation de ces poteaux. Gironde Numérique a indiqué aux communes de ne pas hésiter à le solliciter pour tout problème soulevé par l'implantation de poteaux.

- Jean-Luc DESPERIEZ a fait part de problèmes dans l'implantation d'une armoire sur la commune de Cubnezais pour laquelle les prescriptions de l'autorisation de travaux n'ont pas été respectées. Gironde Numérique a pris note de ce dysfonctionnement, et demande à que tout ce problème de ce type lui soit signalé afin que le syndicat puisse intervenir auprès de l'opérateur afin de le contraindre de suivre les souhaits des communes et de respecter les engagements pris.*
- Sur la commercialisation des lignes, Gironde Numérique a rappelé le caractère public du réseau déployé et que, de ce fait, celui-ci est ouvert à tous les opérateurs. Actuellement, Orange est très présent mais, Bouygues Telecom et SFR sont en train de déployer leurs offres sur tous les secteurs de Gironde. Gironde Numérique informe être en négociations avec Free pour l'accès au réseau. Il est signalé également la présence d'opérateurs spécifiques pour les entreprises et collectivités.*
- A la demande d'Alain RENARD sur la coordination avec ENEDIS pour l'enfouissement de certains réseaux électriques, Gironde Numérique informe que lui sont communiqués deux fois par an les programmes d'enfouissement, ce qui permet d'ajuster certaines phases de travaux avec ceux entrepris par ENEDIS.*

Plus personne ne demandant la parole,
La séance est levée à 19h57.

La secrétaire de séance
Patrick PELLETON



Le Président,
Eric HAPPERT

